

**PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE
DE MERY-SUR-OISE A ORGEVAL**

TRACE DIRECT DANS UN FUSEAU SUD-EST

TRACE *ROUGE* (ERAGNY-CHANTELOUP)

PRESENTATION GENERALE

DEFINITION

Le **Tracé Rouge** ou **Tracé Éragny-Chanteloup**, d'une longueur de **22 km**, est composé de la combinaison des 3 tronçons suivants :

- **Nord 1** (8,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle figurant au schéma directeur et comprise entre Méry-sur-Oise (A115xRN184) et le Sud d'Éragny-sur-Oise (RN184xRD48), et qui passe entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône.
- **Centre 1** (8 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle figurant au schéma directeur et comprise entre le Sud d'Éragny-sur-Oise (RN184xRD48) et le milieu de la Boucle de Chanteloup (échangeur avec la future voie départementale Est-Ouest).
- **Sud 1** (5,5 km).
Ce tronçon est la partie de la voie nouvelle figurant au schéma directeur et comprise entre le milieu de la Boucle de Chanteloup (échangeur avec la future voie départementale Est-Ouest) et l'échangeur d'Orgeval (A13xA14).

*

Il relie donc Méry-sur-Oise (A115xRN184) à Orgeval (A13xA14) en passant par Éragny-sur-Oise et la Boucle de Chanteloup.

C'est le tracé arrêté par la décision ministérielle en date du 27 janvier 1997.

COMMUNES ET POPULATIONS CONCERNEES

Les 17 communes concernées ou susceptibles d'être concernées par le **Tracé Rouge** sont les suivantes :

- 8 dans le département du **Val-d'Oise** :
 - Éragny-sur-Oise ;
 - Frépillon ;
 - Herblay ;
 - Jouy-le-Moutier ;
 - Méry-sur-Oise ;
 - Neuville-sur-Oise ;
 - Pierrelaye ;
 - Saint-Ouen-l'Aumône.
- 9 dans le département des **Yvelines** :
 - Andrésy
 - Carrières-sous-Poissy
 - Chanteloup-les-Vignes
 - Conflans-Sainte-Honorine
 - Maurecourt
 - Orgeval
 - Poissy
 - Triel-sur-Seine
 - Villennes-sur-Seine

*

Si la population totale (recensement de 1999) de ces 17 communes est de **225 000 habitants**, la population qui se trouve dans une bande d'étude de 1 km (500 m de part et d'autre de l'axe du tronçon) n'est que de **25 500 habitants**, soit environ **11,4 %** de la population totale.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Du Nord au Sud, le **Tracé Rouge** :

- Prend son origine à l'échangeur de Méry-sur-Oise (A115xRN184).
- Contourne Pierrelaye par l'Ouest avant de franchir l'autoroute A15.
 Au Nord de l'autoroute A15, le franchissement de la Liesse se fait par un viaduc couvert de 200 m.
 À environ 1 km au Sud de cette même autoroute A15, le passage au droit des Buttes blanches, à Herblay, se fait par une tranchée semi-couverte (chaussée Est) de 350 m de longueur.
- Traverse Éragny-sur-Oise.
 Cette traversée comporte une tranchée couverte de 2,3 km de longueur.
 Du Nord au Sud, les extrémités de cette tranchée couverte sont respectivement situées à 800 m au Sud de la RD191 et à 200 à l'Ouest de la RN184.
 Pour des raisons de sécurité, on pourrait envisager une ouverture centrale d'une centaine de mètres.
- Franchit l'Oise au niveau du pont du RD55^A.

Le pont actuel peut être réutilisé pour le sens de circulation Est-Ouest.

- **Se glisse entre Maurecourt et Jouy-le-Moutier.**
Ce passage comporte, sur une longueur de 500 m et sur remblai, une couverture de 500 m de longueur. Du Nord au Sud, les extrémités de cette couverture sont respectivement situées à 400 m au Nord-Est et à 100 m au Sud-Ouest de la RD55.
- **Passe au pied du coteau de l'Hautil à Andrézy et Chanteloup-les-Vignes.**
Ce passage comporte une tranchée semi-couverte (chaussée Est) de 500 m de longueur au droit des Charvaux à Andrézy et une tranchée couverte de 1,9 km de longueur.
La tranchée semi-couverte se trouve au Nord de la rue de l'Hautil.
La tranchée couverte poursuit vers le Sud, jusqu'à la voie ferrée Paris-Conflans-Mantes, la semi-couverture précédente.
Pour des raisons de sécurité, on pourrait envisager une ouverture centrale d'une centaine de mètres.
- **Traverse la Boucle de Chanteloup à Carrières-sous-Poissy.**
La traversée du centre de Carrières-sous-Poissy se fait par une tranchée couverte de 800 m dont l'extrémité Nord se situe au niveau de la RD190.
- **Franchit la Seine au dessus de l'Île de Migneaux.**
Ce franchissement se fait par un viaduc de 850 m de longueur, dont les 500 m de la partie Sud seront couverts.
- **Remonte le vallon séparant la cité de la Coudraie à Poissy des parcs des châteaux de Fauveau et de Migneaux à Villennes-sur-Seine.**
Cette section comporte une tranchée couverte de 250 m de longueur sous la rue de Migneaux à Poissy et une tranchée semi-couverte de 700 m de longueur au droit de la Coudraie à Poissy.
La couverture de Migneaux, qui commence à 75 m au Sud de la RD153, se termine à 50 m au Sud de la rue de Migneaux.
Elle se poursuit par la semi-couverture de la Coudraie, qui prend fin à environ 200 m au Nord de l'autoroute A14.
- **Se raccorde finalement à l'échangeur d'Orgeval (A13xA14).**

ROLE

Le **Tracé Rouge** relie Méry-sur-Oise à Orgeval en desservant :

- **Plusieurs agglomérations et pôles d'urbanisation.**
Il s'agit de Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny-sur-Oise, Neuville-sur-Oise, le Sud de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Poissy
- **Divers pôles d'activités.**
Ce sont les parcs d'activités des Béthunes et de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône, des Bellevues à Éragny-sur-Oise, la zone d'activités des Boutries et l'université de Neuville-sur-Oise, les pôles d'activités rencontrés dans la plaine de Carrières, dont les usines Peugeot situées de ce côté de la Seine.

LONGUEUR

Le **Tracé Rouge** a une **longueur de 22 kilomètres**.

Cette longueur se décompose comme suit :

- 5,25 km en tranchée couverte.
 - 2,3 km dans la traversée d'Éragny-sur-Oise.
 - 1,9 km à Andrésy et à Chanteloup.
 - 0,8 km au centre de Carrières-sous-Poissy.
 - 0,25 km sous la rue de Migneaux à Poissy.
- 1,55 km en tranchée semi-couverte.
 - 0,35 km au droit des Buttes blanches à Herblay.
 - 0,5 km au droit des Charvaux à Andrésy.
 - 0,7 km au droit de la Coudraie à Poissy.
- 0,7 km en viaduc couvert.
 - 0,2 km pour le viaduc au dessus de la Liesse.
 - 0,5 km pour la partie Sud (au droit de l'Île de Migneaux) du viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- 1 km en viaduc non couvert.
 - 0,5 km sur l'Oise.
 - 0,15 km pour le franchissement du Fond du Val.
 - 0,35 km pour la partie Nord (rive droite à Carrières-sous-Poissy) du viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- 11,15 km en section courante et en déblai.
- 0,5 km en section courante et au sol ou en remblai couvert.
 - Entre Maurecourt et Jouy-le-Moutier.
- 1,85 km en section courante et au sol ou en remblai.

PROFIL EN TRAVERS

Le **Tracé Rouge** a un profil en travers de 2x2 voies élargissable à 2x3 voies.

POINTS D'ECHANGES

Le **Tracé Rouge** a des points d'échange avec les voies suivantes :

- L'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- La future voie d'accès au Parc d'activités des Béthunes de Saint-Ouen-l'Aumône.
- L'autoroute A15 à Pierrelaye.
- La RN184 et la RD 48^E à la limite d'Éragny-sur-Oise, de Neuville-sur-Oise et de Conflans-Sainte-Honorine.
- La RD203 à Neuville-sur-Oise.
- La RD55 à Maurecourt et Jouy-le-Moutier.
- La future voie primaire V88 de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise à Maurecourt.
- La future voie départementale Est-Ouest à Carrières-sous-Poissy.
- La RD190 à Carrières-sous-Poissy.
- Les autoroutes A13 et A14 à Orgeval.

*

Les échangeurs retenus permettent de desservir quasi-directement les principaux pôles d'urbanisation ou d'activités rencontrés entre Méry-sur-Oise et Orgeval :

- parc d'activités des Béthunes et de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône ;
- ville nouvelle de Cergy-Pontoise ;
- parc d'activités des Bellevues à Éragny-sur-Oise ;
- agglomérations de Saint-Ouen-l'Aumône, d'Éragny-sur-Oise et de Conflans-Sainte-Honorine ;
- centre de la Boucle de Chanteloup-les-Vignes ;
- centres de Carrières-sous-Poissy et de Poissy ;
- usines Peugeot-Talbot de Poissy.

L'échangeur de Méry-sur-Oise assure les liaisons entre A184 Sud et l'ensemble des zones :

- Nord (L'Isle-Adam, A16...) ;
- Est (Taverny, le nord des Hauts-de-Seine, Paris ...).

L'échangeur d'Orgeval assure les liaisons entre A104 Nord et l'ensemble des zones :

- Est (Saint-Germain-en-Laye, les Hauts-de-Seine, Paris...) ;
- Sud (Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Essonne...) ;
- Ouest (la Vallée de la Seine, Mantes...).

PEAGE

Dans le cas où le présent **Tracé Rouge** serait une autoroute à péage, celui-ci, de type « ouvert » comporterait des barrières en pleine voie et des barrières sur certaines entrées et sorties.

*

Ainsi, on pourrait avoir :

- une barrière en pleine voie au niveau de l'autoroute A15 ;
- des barrières sur les bretelles de l'échangeur avec l'autoroute A15 afin de différencier le péage des usagers passant au niveau de l'autoroute A15 et celui des usagers entrant ou sortant à cet endroit ;
- des barrières sur les bretelles Nord de l'échangeur avec la voirie locale (voie départementale Est-Ouest ; RD22 ; RD55) à Carrières-sous-Poissy ;
- une barrière en pleine voie dans la Plaine de Carrières-sous-Poissy, au Sud immédiat du précédent échangeur ;
- des barrières sur les bretelles du demi-échangeur avec la RN190.

Ce système permettrait d'assurer des trajets gratuits pour les trafics locaux entre le Parc d'activités des Béthunes et l'extrémité Nord du projet, ainsi qu'entre les deux côtés de l'Oise.

Il permet également de moduler le péage et notamment de ne pas pénaliser certains mouvements, dans le but d'alléger au maximum le réseau local.

ESTIMATION

Aux conditions économiques actuelles, le **Tracé Rouge** est estimé à environ **1 500 M€** (soit un prix moyen de l'ordre de **68 M€/km**).

POINTS SINGULIERS

Les points singuliers (difficultés techniques particulières, complexité d'aménagement, importance de l'ouvrage prévu, sensibilité du site...) du **Tracé Rouge** sont les suivants :

- L'échangeur avec l'autoroute A115 et la RN184 à Méry-sur-Oise.
- La traversée du ru de Liesse au Nord de l'autoroute A15, ainsi que le franchissement de cette autoroute.
- Le passage à proximité du lotissement des Buttes blanches à Herblay.
- La traversée d'Éragny-sur-Oise.
- Les échanges avec la RN184 à la limite communale d'Éragny-sur-Oise et de Conflans-Sainte-Honorine.
- Le franchissement du RER A au droit de la gare de Neuville-Université.
- Les échanges avec la RD203 à Neuville-sur-Oise.
- Le franchissement de l'Oise entre Neuville-sur-Oise et Maurecourt.
- Le passage couvert entre les agglomérations de Maurecourt et de Jouy-le-Moutier.
- Le franchissement du Fond du Val.
- Le passage au pied du coteau de l'Hautil.
- La traversée du centre de Carrières-sous-Poissy.
- Le franchissement de la vallée de la Seine au droit de l'Île de Migneaux.
- Le passage dans le vallon de Migneaux.
- Le passage à proximité de la cité de la Coudraie à Poissy.
- Le raccordement à l'échangeur d'Orgeval.

Ils feront en temps opportun l'objet d'études détaillées particulières.

INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet du **Tracé Rouge** prévoit plusieurs mesures destinées à insérer au mieux la voie routière dans son environnement et à réduire, voire supprimer, les nuisances occasionnées, en particulier sonores.

Du Nord au Sud, les principales de ces mesures sont les suivantes :

- Un viaduc couvert de 200 m pour le franchissement du ru de Liesse.
- Une semi-couverture de 350 m au droit des Buttes blanches à Herblay.
- Une tranchée couverte de 2 300 m dans la traversée d'Éragny-sur-Oise.
- Une semi-couverture de 500 m au droit des Charvaux à Andrésy.
- Une tranchée couverte de 1 900 m dans le coteau de l'Hautil à Andrésy et Chanteloup-les-Vignes.
- Une tranchée couverte de 800 m au centre de Carrières-sous-Poissy.
- Une partie couverte de 500 m, au dessus de l'Île de Migneaux, sur le viaduc de franchissement de la Seine et de ses abords.
- Une tranchée couverte de 250 m sous la rue de Migneaux à Poissy.
- Une semi-couverture de 700 m au droit de la Coudraie à Poissy.

En outre sont prévues d'importantes protections phoniques classiques : écrans et buttes de terre.

Tronçon NORD 1



Tronçon CENTRE 1



Tronçon SUD 1

